

COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

DELIBERATION N°2026/33

ECONOMIE : Adhésion à l'association LEADER FRANCE

RAPPORTEUR : Nicole CHEVALIER, Présidente du SyMPaC

Créé en 1997 à l'initiative des territoires ruraux engagés dans le programme européen de développement rural LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), Leader France représente aujourd'hui les 295 territoires LEADER de France hexagonale et d'outre-mer.

Leader France est le seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de Leader (développement local par les acteurs locaux, innovation, capitalisation, diffusion des bonnes pratiques, coopération interterritoriale et transnationale, ...). Le réseau défend aussi une gestion la plus efficiente possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, Leader France est un partenaire reconnu et intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites.

Les 4 priorités de LEADER FRANCE :

- consolider le réseau des GAL et les partenariats des acteurs régionaux et nationaux de la démarche Leader ;
- représenter les GAL dans les instances nationales et européennes pour relayer leurs attentes et leurs difficultés ;
- accompagner les GAL dans la mise en œuvre du programme et valoriser leurs réussites et les bonnes pratiques ;
- défendre la place du développement rural dans les politiques européennes post 2020.

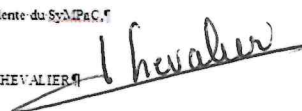
Adhérer à LEADER France permettra aux membres du GAL du Pays du Calais et aux élus du territoire de participer à des événements de sensibilisation et d'information relative au LEADER. Grâce à cette adhésion, les techniciens auront accès à des outils de mise en œuvre et des informations à partager avec les partenaires et porteurs de projets.

L'adhésion à Leader France est une dépense éligible aux frais d'animation LEADER à hauteur de 80%.

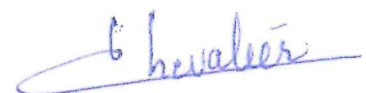
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'adhésion à l'association LEADER France pour l'année civile 2026 ;
- **DECIDE** d'engager la dépense de **750 € TTC**.

Acte certifié exécutoire compte tenu de :
→ son envoi en Sous-Préfecture le 19 mai 2026
→ sa réception en Sous-Préfecture le 19 mai 2026
→ son envoi à l'affichage le 22 mai 2026
La Présidente du SyMPaC,
Nicole CHEVALIER



ADOpte A L'UNANIMITE
La Présidente du SyMPaC,



Nicole CHEVALIER

COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

Le onze mai de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC puis de Madame CHEVALIER pour l'élection du Président (en tant que doyenne de l'assemblée) et Présidente élue en cours de séance puis de Monsieur HAMY pour le vote du Compte Financier Unique (CFU).

Étaient présents :

Mmes Christine ALEXANDRE, Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Faustine MALIAR, Caroline MATRAT, Corinne NOEL, MM. Bernard DELALIN, Philippe BOUCHEL, Patrick BRAEMS, Willy BUTTEZ, José DE GRAVE, DE SAINT JUST Blaise, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jean-Marc LEROY, Pascal PESTRE, Cyril POLLET, Jean-Michel TACCOEN (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, Virginie, GARENEAUX, MM. Yves ENGRAND, Richard LANDRON, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

Mme Sandrine LEPRINCE, MM. Patrick BOULOGNE, Eric BUY, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Jérémy MAHIEUX (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Étaient excusés :

MM. Benjamin DOUAY (pouvoir Mr HAMY), Philippe MIGNONET, Albert ROUSSEZ (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme BOURGOIS Catherine (pouvoir Mr PLANQUE), MM. Jacques-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Christophe DUPONT (pouvoir Mr LOQUET), Christophe HENARD (pouvoir Mr GUILBERT) (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Étaient absents :

M. Eric BAHEUX (Grand Calais Terres & Mers)

Secrétaire de séance : Madame Christine ALEXANDRE